

Lutte contre le démarchage abusif au Compte Personnel de Formation (CPF)

Publié le 10 mars 2022

Le Medef relaie la campagne de communication lancée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), en tant qu'opérateur en charge du système d'information au CPF.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a réformé le Compte personnel de formation (CPF), en un «système davantage tourné vers l'utilisateur et plus simple d'accès» pour redonner aux actifs le contrôle de leur formation et de leur plan de carrière, il a instauré la co-construction entreprise-salarié des parcours de formation (monétisation de ce compte, nouvelles possibilités d'abondement, nouvelle définition des formations éligibles, mise en place d'un CPF « de transition » et suppression du CIF, possibilité donnée à tout titulaire d'un CPF de gérer ses droits, de choisir sa formation, de s'inscrire et de payer en ligne, etc.).

Vous avez peut-être reçu des SMS ou des appels au sujet de vos droits CPF ou vous invitant à suivre une formation... Face à ce phénomène, la Caisse des dépôts et Consignations, est pleinement mobilisée avec les services de l'État. A cet effet, une campagne de grande ampleur vient d'être lancée, elle délivre des conseils pour éviter les fraudes ou les signaler afin d'enrayer ces tentatives.

Cette campagne s'inscrit dans le Plan d'action gouvernemental pour lutter contre les abus et les fraudes mis en place le 08/02/22 par la Ministre du travail et le Ministre délégué aux comptes publics.

Elle est accessible sur le [site de la Caisse des dépôts](#) et Consignations ainsi que sur le [site du ministère du Travail](#).

[>> Télécharger l'infographie du ministère au format PDF](#)

[>> Télécharger le guide des bonnes pratiques au format PDF](#)